

Un appel pour abolir les armes atomiques

Point de vue. Par un collectif (1) créé à l'appel d'ACDN, Action des Citoyens pour le Désarmement Nucléaire.



Jean-Marie Matagne.

Les bombes atomiques, 70 000 à l'apogée de la Guerre froide, 15 000 aujourd'hui, peuvent provoquer la guerre, en Corée par exemple, et anéantir l'humanité. Un espoir cependant : le prix Nobel de la Paix couronne la Campagne internationale pour abolir les armes nucléaires (Ican) et son action en faveur du Traité sur l'Interdiction des Armes Nucléaires (Tian), traité que 122 États de l'Onu ont voté le 7 juillet 2017.

Voulu pour abolir les armes nucléaires, ce traité est à la fois nécessaire et insuffisant. Nécessaire, car il fallait les interdire comme les armes biologiques et chimiques, commettant des crimes contre l'humanité.

Ce traité est insuffisant. Il entrera en vigueur quand cinquante États l'auront ratifié. Mais il n'engagera qu'eux. Aucun des neuf États dotés d'armes nucléaires n'a annoncé son intention de le signer. Pour les États nucléaires, deux procédures d'adhésion sont prévues : avant ou après avoir désarmé. Mais rien n'est

prévu pour un désarmement multilatéral, seul moyen, pour des États qui croient à l'efficacité dissuasive des armes, d'accepter de les éliminer.

Il interdit « à jamais » les armes nucléaires sous tous leurs aspects : possession, fabrication, acquisition, hébergement, transfert, menace d'emploi, emploi « en toutes circonstances »... Mais il autorise un État à s'affranchir de ces interdictions un an après avoir invoqué des circonstances « extraordinaires » qui, soit existent déjà, soit peuvent se présenter à tout moment. Il admet donc les « politiques de dissuasion » qu'il condamne par ailleurs.

« Créer un mouvement citoyen »

Il souligne que l'emploi d'armes nucléaires serait catastrophique, mais néglige de rappeler que, selon une résolution de l'Onu du 24 novembre 1961, ce serait un crime contre l'humanité – rappel qui aurait fait de leur interdiction une norme impérative du droit international.

Enfin, il outrepassa son objet lorsqu'il affirme, comme le TNP (Traité de non-prolifération des armes nucléaires), un « droit inaliénable de tous les États parties de développer la recherche, la production et l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques », « droit » que le

Traité sur l'interdiction des armes nucléaires (Tian) n'avait pas à interdire, mais pas non plus à proclamer.

Il n'existe aucun droit de contaminer la planète, même pacifiquement. En outre, les centrales, stocks et transports de matières nucléaires sont autant de « bombes sales » à la merci d'attentats ou d'accidents.

Continuant à moderniser ses armes pour quatre et bientôt six milliards par an, la France ne signera pas ce traité. Mais elle est tenue par le traité de non-prolifération des armes nucléaires de négocier avec les autres États l'élimination planifiée de leurs armes, sous un contrôle strict. Et mutuel. Elle doit donc s'engager sans délai pour un traité d'abolition à deux volets : l'interdiction universelle, et l'élimination totale, définitive et contrôlée des armes nucléaires.

Car il ne suffit pas d'interdire les armes nucléaires, il faut les abolir. Seul un vaste mouvement citoyen se fixant clairement cet objectif pourra y parvenir. Nous appelons à le créer.

(1) Jean-Marie Matagne, président d'ACDN ; Patrick Viveret, philosophe ; Bruno Boussagol, metteur en scène ; Françoise Boman, médecin chercheur ; Stéphane Lhomme, directeur de l'Observatoire du nucléaire ; Jean-Jacques Delfour, philosophe ; Pierre Peguin, docteur ès-sciences ; Kolin Kobayashi, journaliste indépendant ; Chantal Bourry, écrivaine ; Jacques Terracher, officier mécanicien navigant. acd.n.net

Toujours en ligne sur ouest-france.fr/reflexion



États généraux de l'alimentation et prix agricoles, par Karine Daniel.



La libye, l'esclave noir et le siècle présent, par Jean-Jules Lema Landu.



Quelle Allemagne en Europe en 2018, par Ulrike Guérot.

Que faire avec les restes de saumon ?

Goût 2/3. Bien conservés, les restes de repas de fêtes peuvent être retravaillés. Voici une recette à base de saumon fumé.

En moyenne, un Français jette 29 kg de déchets alimentaires par an chez lui, selon une étude de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe), publiée en 2016 (1).

Nicolas Briand, cuisinier au Château d'Apigné au Rheu (Ille-et-Vilaine), lutte contre le gaspillage au quotidien. Le 16 octobre, à l'occasion de la Journée nationale de lutte contre le gaspillage alimentaire, il a répondu à l'appel de l'Union des métiers de l'industrie et de l'hôtellerie (UMIH) en cosignant *Les chefs s'engagent : leurs recettes anti-gaspi* (9,90 €, éditions Scribano).

Ingrédients (pour 4 personnes)

- 200 g de saumon fumé
- 250 g de lait
- 250 g de crème liquide
- 50 ml de vinaigre de cidre
- 10 g de miel
- ½ citron
- 1 échalote
- Pousses de salade

La recette

Taillez le pain en douze fines tranches et laissez-les sécher dans un endroit sec. Détaillez le reste du pain (environ 100 g) en gros cubes et mettez-les au four à 200 °C jusqu'à colora-



Peu d'ingrédients pour une recette qui sort de l'ordinaire.

tion dorée. Infusez-les dans 250 g de lait et 250 g de crème liquide bouillante pendant vingt minutes. Mixez.

Passez au chinois, faites refroidir, ajoutez le sel, le poivre et quelques gouttes de jus de citron. Marinez les échalotes taillées avec le vinaigre de cidre et le miel bouillant et laissez refroidir. Récupérez le vinaigre et réduisez-le à consistance sirupeuse.

Dressez les assiettes harmonieusement avec de fines tranches de sau-

mon, les chips de pain, les échalotes marinées, le sirop réduit, l'émulsion de pain et quelques pousses de salade.

Charlotte HERVOT.

Demain, que faire avec des restes de pain.

(1) Pertes et gaspillages alimentaires : l'état des lieux et leur gestion par étapes de la chaîne alimentaire

Repéré

Un Nouveau Magazine littéraire

Lancement du N° 1 du *Nouveau Magazine Littéraire*, « une grande aventure poétique, politique et philosophique », promet l'essayiste Raphaël Glucksmann, directeur de la rédaction d'un mensuel qui ambitionne d'être celui des débats de la gauche. Dans ce numéro, les « nouvelles utopies », des contributions de Najat Valaud-Belkacem, Michel Onfray, un récit de Leïla Slimani, un entretien avec Edgar Morin... (4,90 €).

Le testament de BB

Brigitte Bardot, publiera le 25 janvier, chez Plon, un livre-testament, intitulé *Larmes de combat*. « Ce sera mon dernier livre et le bilan total de ma vision des choses, de la société, de la façon dont on est gouvernés, de la façon dont on traite les animaux dans mon pays », a déclaré l'ex-actrice, militante de la cause animale. En 2003, son livre, *Un cri dans le silence*, avait fait polémique avec des prises de position radicales.

Record pour un château

Le château de La Mothe-Chanderniers, (Vienne), romantique mais délabré, compte près de 25 000 copropriétaires anonymes de 115 pays, qui ont réuni plus de 1,6 million d'euros. Ceux-ci ont contribué sur le site de financement participatif *dartagnans.fr*, en collaboration avec l'association Adopte un château. Un record en France et sans doute en Europe en termes de fonds levés et de contributeurs, selon le PDG du site.

Intermarché Noël

JUSQU'À JEUDI SEULEMENT*

4€95

LE KG

FROMAGE À RACLETTE
affiné 8 semaines
29 % Mat. Gr.
sur produit fini

FRANCE

À DEMAIN POUR UNE NOUVELLE OFFRE

POUR VOTRE SANTÉ, ÉVITEZ DE MANGER TROP GRAS, TROP SUCRÉ, TROP SALÉ

(Suggestion de présentation) *Selon horaires et jours d'ouverture. Informations sur www.intermarche.com
Offre valable jusqu'au 28 décembre 2017.

TOUS UNIS CONTRE LA VIE CHÈRE

Annoncesur : ITM Alimentaire International - RCS PARIS 341 192 227 - SAS au capital de 149 184 €
Siège social : 24, rue Auguste Chabrières 75737 Paris Cedex 15 - Production : Gutenberg networks - RCS NANTERRE 403 179 781
Siège social : 6, place Jean Zay - CS90040 - 92300 Levallois-Perret Cedex - Sous réserve d'erreurs typographiques - 2017.

Chic, c'est mercredi !

Jeux

Surprises au Tibet !

1 Pas facile d'aller à l'école !

Aide ces enfants à trouver leur chemin pour qu'ils soient à l'heure le jour de la rentrée prochaine.

2 Les temples bouddhistes

L'un de ces 9 temples est différent des autres. Lequel ?



3 Bouddha s'est cassé le bras !

Lequel de ces blocs de pierre manque à la statue ?

Solutions : n° 2 : celui tout en haut à gauche.

Coordination : B. Fichou. Réalisation : N. Kouyoumdjian. Rédacteur graphiste : E. Mercier. Conception et illustration : Ola Artymowska.

Cette page est réalisée en collaboration avec un magazine de Bayard Jeunesse.